

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national près le district de Vézelize (Meurthe) qui annonce la vente des biens nationaux, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de l'agent national près le district de Vézelize (Meurthe) qui annonce la vente des biens nationaux, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 144;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23623_t1_0144_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

[Libre-Val, 15 mess. II, Au présid. de la Conv.](1)

« Citoyen Président

Nous lisons ici habituellement et toujours avec le plus grand enthousiasme le recueil des faits héroïques et civiques de nos frères. Nous applaudissons au Bonheur de tous ceux à qui la fortune a ménagé la jouissance de faire quelque action glorieuse pour la patrie; chacun de nous desire de faire aussi quelque trait digne d'elle, c'est à ce sentiment que nous devons la conduite généreuse de 5 de nos jeunes citoyens.

5 enfants dont le plus âgé n'a pas atteint encore sa 14^e année, animés du saint amour de la liberté se présentent pour voler à nos frontières. Trop petits pour y porter les armes ils demandent à y porter un tambour, se promettant aussi de faire fuir les ennemis devant eux au son du pas de charge. La crainte que la faiblesse de leur âge ne soit un obstacle à l'accomplissement de leurs désirs, ils mettent tout en usage pour réussir; les larmes coulent de leurs yeux, ils tremblent à l'idée d'un refus; mais pouvoit-on les contrarier? leur demande est accueillie avec l'intérêt que devoit inspirer une si belle action. Aussitôt les accents de leur reconnaissance se font entendre, ils benissent les magistrats de qui ils viennent de recevoir le plus grand des bienfaits, et jaloux d'être inscrits au nombre des défenseurs de leur patrie ils n'auront de repos disent-ils qu'ils ne l'ayent glorieusement servie.

Voilà un trait que j'ai cru devoir faire connoître à nos Représentans; ils ne l'apprendront pas sans intérêt, et ce sera la plus douce récompense de ceux qui en sont les auteurs. S. et F. »

BROMET

35

L'agent national près le district de Breteuil, département de l'Oise, annonce que la vente des biens d'émigrés se poursuit avec une telle chaleur qu'il en a été vendu, pendant le mois de germinal, pour 1,163,706 liv., et l'estimation n'étoit que de 489,169 liv.; ce qui fait une différence de 684,537 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2)

36

L'agent national près le district de Vézelize, département de la Meurthe, annonce que la vente des biens nationaux se fait toujours avec un nouveau succès. Une ferme, divisée en 10 lots, estimée 11,819 liv. 15 s., s'est vendue à l'enchère 35,375 liv.; une autre de 9 lots, évaluée 10,421 liv., a été portée à 36,525 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

(1) C 309, pl. 1200, p. 33.

(2) P.V., XLI, 238. Bⁱⁿ, 1^{er} therm., M.U., XLII, 41.

(3) P.V., XLI, 238. Bⁱⁿ, 1^{er} therm., M.U., XLI, 425, XLII, 41.

37

Une députation de la section de Brutus est admise à la barre. Un membre de cette députation fait lecture d'une adresse très énergique, félicite la Convention sur ses travaux. Elle saisit l'époque du 14 juillet, jour à jamais mémorable, pour témoigner à la Convention sa reconnaissance de ce qu'elle a consolidé par ses travaux la liberté que le peuple a conquise le 14 juillet 1789 (1).

L'ORATEUR : Législateurs,

La Section de Brutus toujours animée des mêmes sentiments qu'elle a manifestés dans toutes les circonstances n'a pas cru pouvoir choisir de jour plus favorable pour vous féliciter sur vos glorieux travaux et sur nos victoires, que le jour immortel du 14 Juillet. A cette époque mémorable les fers sous lesquels nous étions courbés se sont brisés pour jamais; nous avons commencé à respirer un air libre; les sentiments gravés par la nature dans le cœur des mortels se sont développés, et le français étonné a retrouvé une patrie. Et quel homme assez lâche pourrait ne pas sentir ses entrailles tressaillir au nom sacré de liberté? Quel cœur assez dénaturé pourrait ne pas se réjouir de nos succès?

Représentans, nous venons nous réjouir avec vous, nous venons mêler dans votre sein notre reconnaissance aux remerciements de la France entière pour les bienfaits dont vous l'avez comblée et dont nos succès sont l'heureux résultat. En effet, de quelque côté que nous portions nos regards, nous n'apercevons que des victoires. L'espagnol est honteusement chassé de nos frontières et son nom flétri pour jamais. Les esclaves de l'Autriche qui envahissaient en idée les possessions républicaines ont vu leurs aigles renversées et nom (*sic*) trouvé de salut que dans leur fuite. Le léopard de la criminelle angleterre fuit devant le drapeau tricolore et la postérité burine l'ignominie du nom anglais.

Législateurs, la liberté est sortie triomphante des débris du despotisme et de la tyrannie, vous avez assis la république sur les décombres de toutes les factions, par vos soins elle est victorieuse, par notre courage elle sera éternelle.

Nous nous livrons à la joie, nous nous abandonnons à ses transports; notre félicité est d'autant plus complète que nous voyons le bonheur du peuple naître de 2 sources pures, la vertu et la morale.

Heritiers de la haine de Brutus contre les tyrans, admirateurs du devouement héroïque de Geoffroy, nous sommes prêts comme lui à répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour défendre la représentation nationale, des poignards des assassins. Vive la république, vive la Convention Nationale ». (*On applaudit*) (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, ainsi que de la réponse du président.

(1) P.V., XLI, 238. Bⁱⁿ, 27 mess.; J. Fr., n° 658; J. Sablier, n° 1438 (selon cette gazette, l'insertion au bull. est ordonnée sur la motion de Bréard); J. Perlet, n° 660; J.-S. Culottes, n° 515; Audit. nat., n° 659; Rép., n° 207; J. Paris, n° 561; M.U., XLI, 426; C. Univ., n° 926; F.S.P., n° 375; J. Mont., n° 79.

(2) C 310, pl. 1211, p. 15, signé CHARLEMAGNE (présid.) [et 1 signature illisible].